



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1091

Orchestre national de Lyon - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 000 euros auprès de la Maison de la musique contemporaine sur l'année 2021 au profit de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon - Approbation d'une convention

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1091 - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON - DEMANDE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 14 000 EUROS AUPRES DE LA MAISON DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE SUR L'ANNEE 2021 AU PROFIT DE L'AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs lors de la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Dans le cadre de la saison 2020-2021, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon poursuit sa politique de diffusion d'œuvres riches et variées et notamment la diffusion d'œuvres contemporaines.

Ainsi, la programmation permettra au public de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de découvrir des œuvres écrites après 1970 par les compositeurs suivants : Brett Dean, Dirk Brosse, John Williams, Carl Davis, Lara Morciano, John Adams, Arturo Marquez, Robert Marcel Lepage, Bryce Dessner, Guillaume Connesson, Olivier Penard, Camille Pepin, Laetitia Pansanel-Garric.

La programmation et la diffusion d'œuvres musicales contemporaines peuvent être soutenues par l'association Maison de la musique contemporaine, dont la mission est de favoriser la diffusion de la musique contemporaine à travers sa participation aux frais occasionnés par l'exécution des œuvres écrites après 1980.

La Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon sollicite pour la saison 2020-2021 une participation de l'association Maison de la musique contemporaine au titre des frais liés à la programmation d'œuvres contemporaines à hauteur de 14 000 €TTC.

Le versement de la subvention sollicitée est formalisée dans la convention ci-après annexée.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à demander une subvention d'un montant de 14 000 € auprès de l'association Maison de la musique contemporaine pour l'année 2021.
- 2- La convention de financement susvisée établie entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et Maison de la musique contemporaine pour l'année 2021 est approuvée.
- 3- Les recettes seront imputées sur le budget annexe 07, au chapitre 74.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET